



N° 23-06-32

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, **le 29 juin à 20h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire**.

### Etaient présents :

M. CANCOUET Patrick - M. CLOUET Marc - Mme CHAUVEAU Ghislaine - Mme NUNES Jennifer - M. CAVALIERI Michaël - Mme MUGNIER Annie - M. LEFFET Ludovic - M. CITO Ferdinando - Mme CAPITAINE Amalia - Mme COUDRIER Laura - M. MOINIER Fabien- M. BOISSEAU Guy - M. CORINTHE Lucien - M. JEFFROY François - Mme DERKAOUI Bouchra - Mme JOUSSERAND Celia - M. HERCYK Philippe - M. GEFFROTIN Philippe.

### Absents excusés :

M. HARLE Sylvain pouvoir à M. CAVALIERI Michael  
M. DUBOS Guillaume pouvoir à Mme COUDRIER Laura  
M. GIRARD Denis pouvoir à M. CITO Fernandino  
M. JOLY Denis pouvoir à Mme CHAUVEAU Ghislaine  
M. KLIPFEL Lucien pouvoir à Mme NUNES Jennifer  
Mme DEGLIAME Carmela pouvoir M. HERCYK Philippe  
M. MOUSSARD Paul pouvoir Mme DERKAOUI Bouchra

### Absents :

Mme BARQUILLA Cindy - Mme YORAT Fatma - Mme STEINMANN Claudine - Mme RUYAULT Deborah.

<b>Nombre de Conseillers en exercice</b>	<b>29</b>
<b>Nombre de Conseillers Présents</b>	<b>18</b>
<b>Nombre de Conseillers Votants</b>	<b>25</b>
<b>Date de convocation</b>	<b>22/06/2023</b>
<b>Date d'affichage</b>	<b>22/06/2023</b>

**Objet : Règlement Intérieur Unique des services du Pôle animation – jeunesse – scolaire – guichet unique - transports scolaires**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la proposition du projet du règlement intérieur unique en annexe,

**CONSIDERANT** la nécessité de faire évoluer le règlement intérieur afin d'englober les différentes règles et démarches administratives à effectuer par les familles concernant l'accueil des enfants de 3 à 17 ans,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Accusé de réception en préfecture  
095-219502887-20230629-23-06-32-DE  
Date de télétransmission : 04/07/2023  
Date de réception préfecture : 04/07/2023

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

*après en avoir délibéré et voté à l'unanimité,*

**Article 1 : APPROUVE** le règlement intérieur unique des services du Pôle animation – jeunesse – scolaire – guichet unique - transports scolaires et qui sera applicable dès le lundi 04 septembre 2023.

**Article 2 :** Monsieur le Maire est chargé de l'application de ce règlement.

Publiée - Notifiée le

Certifiée exécutoire par le  
le

Patrick CANCOUËT



Le Secrétaire de séance

Michaël CAVALIERI

M.C

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.